

Université de Fribourg
Faculté de droit

Éthique individuelle et métiers du droit

2 crédits ECTS – Crédits spéciaux

Séances les mercredis 12, 19, 26 mars, et 2 et 9 avril 2014, de 12h15 à 15h00, à la salle MIS 3118 à Miséricorde. Participation au cours limitée à une trentaine de personnes – niveau bachelor 3^{ème} année et master – selon l'ordre des inscriptions auprès de Henri Torrione (henri.torrione@unifr.ch)

Enseignement par quatre personnes venant de Paris, et témoignages sur la pratique par un juge valaisan, un avocat genevois, un économiste et un ancien Conseiller fédéral

Introduction

Le cours aborde l'éthique en fonction de l'activité professionnelle concrète de l'avocat, du juge, du notaire ou du juriste d'entreprise. On observe que dans ces métiers l'éthique est une nécessité professionnelle. Le Code de déontologie des avocats européens¹ explique pourquoi : « Les relations de confiance [surtout la confiance du client dans son avocat, sans laquelle il n'y a pas d'activité d'avocat qui soit possible] ne peuvent exister que s'il n'y a aucun doute sur l'honneur personnel, la probité et l'intégrité de l'avocat. Pour ce dernier, ces vertus traditionnelles sont des obligations professionnelles »².

Ce cours repose sur une conviction : la réflexion sur l'éthique appliquée requiert une démarche multidimensionnelle qui associe aux enjeux collectifs ceux du développement de soi, c'est-à-dire de l'éthique individuelle. La perspective adoptée dans ce cours est celle de l'éthique en tant que *pratique*, objet d'apprentissage et susceptible d'être dans une certaine mesure formalisée. D'ailleurs, n'est-ce pas précisément l'éthique en tant que *pratique* que les rédacteurs du Code de déontologie des avocats européens ont à l'esprit quand ils prescrivent à l'avocat de considérer comme des obligations professionnelles les vertus que sont, par exemple, l'honnêteté et la sincérité (notamment la sincérité face à son client, que ce soit dans le conseil juridique qu'on lui donne, ou quand on lui rend compte des aspects financiers du mandat) ?

Cette notion de *pratique éthique* constitue le fil directeur qui relie les différentes séances :

Séance 1 : Qu'est-ce qu'une pratique éthique ? (Enseignant : Élie During, Agrégé de Philosophie et Docteur en Philosophie, Ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'Université de Princeton, Maître de conférences en philosophie contemporaine à l'Université de Paris Ouest Nanterre) ;

Séance 2 : Pratique éthique et métiers du droit : le témoignage et les réflexions de deux praticiens du droit (Yves Tabin, qui a une longue et riche expérience de juge, et Benoît Chappuis, avocat à Genève, ancien bâtonnier, qui enseigne la déontologie à l'École d'avocature et vient de publier un ouvrage dans ce domaine) ;

¹ Il est applicable aussi aux avocats suisses dans les relations transfrontalières européennes.

² Art. 2.2, intitulé « Confiance et intégrité morale ». Une version antérieure du texte (art. III de la Déclaration de Perugia) listait les vertus suivantes : « l'honnêteté, la probité, la rectitude, la sincérité ». Voir aussi au Royaume-Uni la Rule 1 (« Core duties ») du *Code of Conducts de la Solicitors Regulation Authority*, qui prescrit dans son paragraphe 1.02 « You must act with integrity », avec ce commentaire : « Personal integrity is central to your role as the client's trusted adviser and must characterize all your professional dealings... ».

Séance 3 : L'intérêt de la pratique éthique dans les métiers du droit (Enseignant : François Améli, Avocat à la Cour, Maître de conférences à l'Université de Paris-1 Panthéon Sorbonne, Professeur à Sciences Po Paris);

Séance 4 : Éthique et responsabilité politique (personne invitée, pas encore confirmée : Pascal Couchepin, ancien Président de la Confédération suisse) **et l'éthique en finance** (Paul H. Dembinski, Directeur de l'Observatoire de la finance à Genève et Professeur en Sciences économiques à l'Université de Fribourg)

Séance 5 : Effet de nos actes et responsabilité individuelle (Enseignant : Loréa Hireche-Baïada, ESSEC, Maître de conférences à l'Institut TELECOM, École de management, Docteur en Sciences de Gestion, spécialiste des questions d'éthique individuelle dans l'entreprise) ;

Séance 6 : La place de l'autre dans la pratique éthique (Enseignant : Marc Piévic, Délégué général de la Fondation Ostad Elahi – éthique et solidarité humaine, reconnue d'utilité publique en France, ingénieur et titulaire d'un DEA de philosophie des sciences à l'Université de Paris-1 Panthéon Sorbonne) ;

Séances 7 : Conclusions générales (Henri Torrione)

Bien que centrale dans le développement personnel, l'éthique n'est pas une activité livrée à l'inspiration de chacun. Elle peut être analysée, partagée, discutée ; elle l'a été, souvent, par ceux-là mêmes qui proposaient de définir les cadres ou les fondements universels de la morale. Elle se soutient de représentations générales ou de modèles touchant à la nature du soi, à sa structure et à la dynamique de son développement ; elle implique des phases, des étapes, tout un progrès dont on peut chercher à définir les conditions, sans perdre de vue le caractère contextuel de la pratique et sa dimension interpersonnelle, liée à la situation particulière de l'individu dans le collectif.

Les différents éclairages apportés au fil des séances viseront à sensibiliser les étudiants à ces enjeux dans le contexte professionnel. On proposera des outils pour analyser certaines situations éthiquement problématiques du quotidien afin d'élaborer des stratégies de gestion pertinentes. Le propos ne se limitera pas au moment du jugement ou de la décision (quels principes, quelles normes éthiques appliquer à une situation donnée ?). Il inscrira l'acte moral dans une démarche au long cours, c'est-à-dire une pratique concrète susceptible de développer en chacun des dispositions et habitudes éthiques qui ne se réduisent pas à des recettes de management. Dans cette perspective, on insistera sur l'importance de certains facteurs subjectifs de l'agir moral tels que l'intelligence émotionnelle, l'empathie, les puissances qui participent à la formation et à l'expression du soi, etc.

Méthodologie

Ce cours est construit sur une approche phénoménologique qui donne la pleine mesure à l'observation, à l'analyse et à l'expérimentation, tout en s'appuyant sur des références en philosophie, en psychologie et en droit. Il vise notamment à éclairer les principes éthiques mis en valeur dans les codes de déontologie de l'avocat et au Recueil des obligations déontologiques des magistrats, à affiner les modalités de leur application et enfin à prendre conscience des effets liés à leur pratique effective. Il s'appuie sur une interactivité forte et des études de cas. Il s'agit en effet de construire en commun des outils d'analyse, de dégager des processus, des manières de faire transposables à des contextes variés, favorisant ainsi la constitution d'un savoir partagé sur l'éthique.

Descriptif des séances

Séance 1 : Qu'est-ce qu'une pratique éthique ?

La réflexion morale contemporaine s'est généralement concentrée sur la question des justifications de nos choix et de nos actes, sur la manière dont l'intuition morale s'articule aux principes et aux systèmes de croyances dans des situations-types. Mais à quoi reconnaît-on une situation / un problème / une intuition *éthique* ? Cette question délicate nous servira de point de départ pour en introduire une autre, un peu différente. Si le regain d'intérêt pour l'éthique des vertus et le perfectionnisme moral a redonné sa place aux notions de caractère ou de personnalité éthiques, on s'est plus rarement soucié de la manière dont l'éthique pouvait être envisagée en durée comme une activité et même une pratique à part entière. *Pratiquer* l'éthique, qu'est-ce que cela change ? Des expériences récentes sur la sensibilité des dispositions et des conduites morales individuelles aux facteurs externes ou contextuels permettent de mieux comprendre que l'éthique n'est pas séparable d'un travail d'(auto)-formation continue où se joue l'identité du sujet, la cohérence de ses choix et le sens de sa vie. Comme disait Aristote : « Une hirondelle ne fait pas le printemps ». L'éthique est une affaire de long terme. Cette séance se propose d'ouvrir cette perspective en montrant comment elle s'accorde aux grands courants de la philosophie morale (morale déontologique, morale conséquentialiste, éthique des vertus), et en examinant la part qu'y tiennent les concepts normatifs (justice, droit, autonomie) et les concepts descriptifs (disposition, caractère, personnalité).

Séance 2 et 3 : L'intérêt de la pratique éthique dans les métiers du droit

La troisième séance s'appuiera sur les témoignages donnés par un avocat et un juge, dans la deuxième séance, afin d'évoquer l'intérêt tout particulier, eu égard aux codes de déontologie de l'avocat (par exemple à l'art. 2 des Us et Coutumes du barreau de Genève, aux art. 2.1.1 et 2.2 du Code de déontologie des avocats européens, à l'art 1.3 du Règlement intérieur national de la profession d'avocat en France, et au Recueil des obligations déontologiques des magistrats en France), de s'engager dans une pratique individuelle de l'éthique lorsqu'on s'oriente dans un métier du droit. L'articulation entre éthique individuelle et déontologie mais aussi entre éthique individuelle et droit sera mise en lumière.

Séance 4 : La place de la pratique éthique dans un exécutif communal, cantonal ou fédéral, et en finance

Séance 5 : Effets de nos actes et responsabilité individuelle

La prise de conscience des conséquences de nos actes est un point incontournable de la démarche éthique. Cette prise de conscience amène à mieux cerner les enjeux de la pratique de l'éthique pour soi et pour les autres et à renforcer la responsabilité individuelle. Après avoir défini la notion de responsabilité morale et son articulation avec celle de responsabilité juridique, nous cernerons les enjeux complexes de la responsabilité morale, en nous appuyant notamment sur la pensée de Ricoeur et de Jonas. Nous appliquerons cette réflexion à des cas concrets issus des expériences des étudiants, et en dégagerons une typologie des effets de nos actes, constituant ainsi des repères concrets pour l'action.

Séance 6 : La place de l'autre dans la pratique éthique

Pratiquer l'éthique engage bien entendu un rapport à « l'autre ». Mais qui est « l'autre » ? Quel regard porter sur lui pour favoriser la mise en œuvre d'une pratique éthique à la fois structurée, réaliste et transformatrice du rapport à cet autre et à soi-même ? On tentera particulièrement d'approfondir la signification, les effets et les modalités du principe consistant à « se mettre à la place de l'autre », considéré comme la règle d'or de l'éthique

individuelle, dans une situation issue du contexte judiciaire. En conclusion, on illustrera l'idée que l'engagement dans une pratique individuelle de l'éthique ne peut se passer d'un outil de suivi et d'auto-évaluation.

(Le présent descriptif a été préparé par les enseignants mentionnés ci-dessus)